

# Le petit **Massiotin** bulletin municipal

Numéro **56**

Octobre 2020





Roland Besson

Cette rentrée est particulière, puisque la COVID nous impose toujours des contraintes quotidiennes. Dans notre école, tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire, la restauration et l'accueil périscolaire sont assurés. La distanciation sociale n'est plus obligatoire dans les classes, ce qui implique que les autres mesures sanitaires soient rigoureusement appliquées : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et enfants de plus de 11 ans, mais également nettoyage minutieux et aération fréquente des locaux. Je souligne et remercie l'engagement de chaque agent communal dans ces actions sans oublier celui des élus avec leur réactivité et leur implication pour assurer le bon fonctionnement de notre école en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique. Afin de nous aider à répondre aux préconisations sanitaires, le Pays Voironnais vient de nous livrer 150 masques pour nos agents communaux. Merci pour cet accompagnement.

Après avoir élu son président Bruno Cattin, le maire de Voissant, notre communauté d'agglomération du Pays Voironnais vient de désigner en respectant la parité une équipe de 4 vice-présidents transversaux :

- 1<sup>re</sup> vice-présidente à la transition écologique : Nadine Reux, maire de Charnècles ;
- 2<sup>e</sup> vice-présidente à la solidarité et à la cohésion sociale et territoriale : Valérie Zulian, maire de Moirans ;
- 3<sup>e</sup> vice-président à l'économie : Julien Polat, maire de Voiron ;
- 4<sup>e</sup> vice-président à la gouvernance et au lien avec les communes : Bruno Guillaud-Bataille, maire de Charavines.

11 autres vice-présidents et 7 conseillers délégués complètent cet exécutif. Dès octobre, vont être mises en place des commissions où les élus de Massieu pourront travailler et représenter la commune.

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera proposé de pérenniser l'extinction de l'éclairage public du village entre 23H00 et 5H00. Il faudra ensuite débattre si cette approche sera appliquée à celui des hameaux de la commune.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur l'accès au périmètre de la mairie et au parc de la Murgière qui ne peut se faire qu'à vitesse très modérée et que le stationnement impose d'arrêter le moteur de son véhicule, de ne pas écouter la musique trop fort et de ne pas jeter les mégots, emballages et restes de repas à terre. Il y a toujours une poubelle à proximité pour les détritux. Il est de la responsabilité de chacun de protéger et de respecter son environnement et celui du parc : la propreté des espaces publics est l'affaire de tous.

Bien cordialement.

Votre Maire.

*Roland Besson*

# sommaire

## ■ Informations municipales

|                                                                                  |   |
|----------------------------------------------------------------------------------|---|
| Salle polyvalente.....                                                           | 4 |
| Travaux et entretien sur la commune.....                                         | 5 |
| Appel à candidature pour être porte-drapeau.....                                 | 5 |
| Cérémonie du 11 novembre.....                                                    | 6 |
| Inscription sur la liste électorale.....                                         | 6 |
| L'amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux..... | 6 |

## ■ Cela s'est passé près de chez vous

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Fête comme chez vous à Massieu..... | 7 |
| Le voyage de Rézé.....              | 7 |
| Forum des associations.....         | 8 |

## ■ Vivre à Massieu

|                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----|
| CCAS.....                                                                      | 8  |
| Portage de repas aux personnes âgées.....                                      | 9  |
| Info petite enfance : les modes de garde désormais accessibles sur le net..... | 10 |

## ■ La vie de nos associations

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Inauguration stade Merlin..... | 10 |
| Repas d'automne.....           | 10 |
| Club de l'amitié.....          | 11 |

## ■ Zoom sur

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Fête des saveurs d'automne et des savoir-faire.....                      | 11 |
| Nouveau ! le marché des producteurs.....                                 | 12 |
| L'ambroisie, une plante dangereuse pour la santé : chacun peut agir..... | 12 |

## ■ Agenda

## ■ Rappel

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Coupure électricité le 28/10.....                                                                  | 14 |
| Enquête mobilité.....                                                                              | 14 |
| Rappels d'urbanisme.....                                                                           | 14 |
| Nouvelles consignes de tri.....                                                                    | 15 |
| Communication du Pays Voironnais sur la gestion des déchets, il reste des dates sur octobre !..... | 15 |
| Abonnement à la newsletter.....                                                                    | 16 |
| Informations pratiques.....                                                                        | 16 |





## Salle polyvalente

La rénovation de la salle polyvalente se termine.

Le projet proposé par l'architecte a tenu compte des études de vulnérabilité et de faisabilité tout en conservant l'ossature du bâtiment existant. Les associations ont été consultées pour que le futur équipement réponde à leurs besoins. Sa situation à l'entrée du village, à proximité immédiate du Parc de La Murgière a déterminé l'aspect esthétique du projet avec l'accès principal côté Sud (face à l'école). Cet accès est ainsi à l'opposé d'un risque potentiel de crue torrentielle (crue du 6 juin 2002).

La réglementation thermique a déterminé la pose des éléments d'isolation à l'extérieur pour la partie existante et à l'intérieur pour l'agrandissement. Une attention particulière a été portée à l'isolation phonique de la salle pour éviter les nuisances sonores. Cette isolation est composée de lattes de bois doublées de laine de roche. L'option d'une sonorisation permanente a été choisie, elle est intégrée à la salle et complétée par un limiteur de son en conformité avec le Code de la santé publique.

L'agrandissement est dédié à la cuisine, au bar, à la chaufferie et à l'espace de rangement. Les équipements (cuisine et bar) et le mobilier sont sur le point d'être réceptionnés.

Le groupe de visite de la commission de sécurité a donné un avis favorable le jeudi 24 septembre 2020 pour établir un arrêté provisoire d'ouverture avec un agrément pour 130 personnes. Les tarifs de location n'ont pas encore été déterminés.



# Travaux et entretien sur la commune

L'ancienne pièce d'eau du fond du parc a été nettoyée par les agents communaux afin de faire un état des lieux. Il est envisagé de la restaurer en y faisant petit à petit les travaux nécessaires et en recherchant un moyen de la remettre en eau. C'est un projet à long terme compte tenu de l'étendue du bassin.

## Pont de la Gontarie / Route de la Vaure

Un des parapets du pont s'est dégradé entraînant le garde-corps. Selon l'avis technique, la pression d'engins qui présentent certainement une largeur d'essieu et un poids important aurait poussé les éléments du parapet en pierre, des traces de pneus étaient visibles. Une protection a été mise en place mais régulièrement nous trouvons dans le lit de l'Ainan une partie de celle-ci qui visiblement est poussée pour les faire basculer dans l'eau. Si ces faits se renouvellent, il est envisagé, par mesure de sécurité, d'interdire l'accès au pont, donc de barrer la route de la Vaure. Une étude est actuellement en cours pour choisir le type de travaux et définir la largeur du tablier du pont.

## Sous le monument aux morts

Le massif d'arbustes a été arraché pour dégager un espace pour le stationnement.

Celui-ci existait autrefois. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux avec l'appui technique du délégué aux travaux. L'enrobé viendra terminer ce stationnement complémentaire.

## Le clocher de l'église

Vous avez certainement remarqué que les cloches ne rythment plus notre vie quotidienne. Le système de commande automatique du clocher mis en place il y a une trentaine d'année ne fonctionne plus. Nous attendons un devis de la société Paccard qui assure la maintenance de « ce patrimoine vivant, fonctionnel et utile » selon les mots d'un campaniste.

Le législateur a confié au maire la garde de l'ensemble campanaire (loi du 2 janvier 1907, art. 7), son entretien, et sa conservation. Le clergé affectataire a l'usage des cloches et la programmation des sonneries religieuses. Le maire est propriétaire des églises construites avant 1905 et possède l'usage des sonneries civiles, pour commémorer ou célébrer certains événements, ou avertir d'un danger (tocsin) ce qui, de par la loi, donne l'obligation d'un accès direct aux cloches (clefs du clocher).

# Appel à candidature pour être porte-drapeau

Notre porte-drapeau Brian CHAVASSE-FRETTE vient de quitter la région. La mairie le remercie vivement pour avoir rempli cette mission pendant plusieurs années au côté des anciens combattants.

La mission de porte-drapeau est absolument essentielle à la perpétuation de la mémoire de ceux qui ont risqué ou donné leur vie pour notre pays et ses valeurs, ou qui ont souffert au nom d'une cruelle négation de ces dernières. Nous recherchons donc un ou une jeune adulte de préférence pour assurer cette fonction. Il faut simplement être capable de porter le drapeau qui doit peser autour de 2,7 kg.



# Cérémonie du 11 novembre

Devoir de mémoire : honorer oui, mais surtout transmettre.

« Les hommes d'avenir sont aussi ceux qui portent, dans leur cœur, un profond respect des choses du passé ». Cette phrase d'Ernest Renan, nous interpelle tant le devoir de mémoire semble s'estomper au fil du temps qui passe... En plus du port du masque, l'organisation de cette cérémonie prendra en compte les prescriptions sanitaires formulées par le Préfet.

Le Maire et le Conseil municipal invitent la population, les enfants de l'école de Massieu et les jeunes des collèges et lycées à la cérémonie du souvenir le mercredi 11 novembre prochain à 11H00 (Rassemblement devant la mairie à partir de 10H45).

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts et si les mesures sanitaires le permettent, un vin d'honneur sera offert à la salle polyvalente où de la lotion hydro alcoolique sera mise à disposition.

## Inscription sur la liste électorale

Vous pouvez désormais vous inscrire toute l'année sur les listes. Auparavant, l'inscription devait se faire avant le 31/12 de l'année, mais ce n'est plus le cas. Cette nouvelle disposition permettra à chaque futur électeur de s'inscrire à tout moment et aux administrations d'éviter les surcharges à certaines périodes de l'année. Cette inscription peut se faire directement sur Internet (même si l'inscription en mairie est encore possible).

Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>



## L'amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux

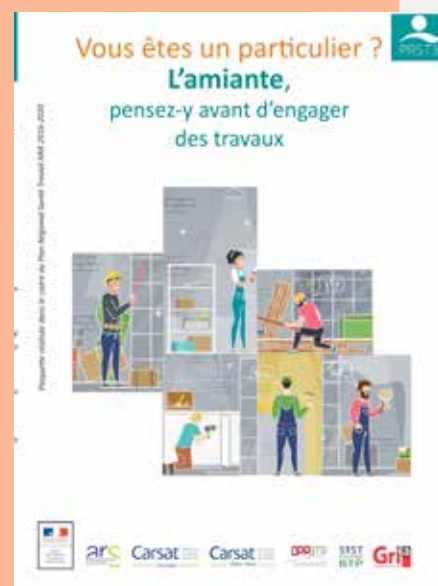
Une plaquette « Amiante : vous êtes un particulier ? Pensez-y avant d'engager des travaux chez vous » a été réalisée par le Groupement Régional Interinstitutionnel Amiante (GRIA) regroupant la DIRECCTE ARA, l'OPPBTP, les CARSAT Auvergne et Rhône-Alpes, l'ARS et des services de santé au travail.

Cette plaquette a pour objectif de :

- sensibiliser les particuliers sur le risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante,
- rappeler l'obligation réglementaire de réaliser des repérages de l'amiante avant travaux,
- indiquer la marche à suivre en cas de présence d'amiante.

En effet, le Code du Travail prévoit une obligation explicite de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute intervention sur des matériaux susceptibles d'exposer des travailleurs à l'amiante.

Ainsi, tout propriétaire d'un appartement ou d'une maison particulière doit faire rechercher la présence d'amiante préalablement à tous travaux qu'il souhaiterait faire réaliser dans son logement, de façon à repérer la présence d'amiante dans les matériaux et pouvoir en informer les entreprises intervenantes.







## Forum des associations

Le vendredi 4 septembre à partir de 16H, la municipalité a organisé en collaboration avec les associations massieutines un forum des associations dans le parc de la Murgière. Ce tissu associatif est

une source de vitalité et de dynamisme au sein de notre commune. C'était le moment idéal pour rencontrer les représentants de ces associations, d'échanger, de récupérer documents et contacts, de participer à des démonstrations. C'était peut-être le moment pour vos enfants et vous-même d'essayer une nouvelle activité, et pourquoi pas de vous engager dans la vie associative.



## Vivre à Massieu

### CCAS

Le centre communal d'action sociale CCAS, est un établissement public organisé de la façon suivante :

- **le président** : Le maire de la commune
- **le conseil d'administration** : Celui-ci est formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale

M. Besson Roland est président du CCAS accompagné de Sylvie Guillemot vice-présidente, d'Etienne Pernoud, Séverine Viorner, Capucine Jaillette, Stéphanie Bertrand, élus municipaux, et de Patricia Chassot, Nathalie Henner, Catherine De Bacco, Martine-Clara Mousseron Dufort, Grégory Chavasse.

Le conseil d'administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le CCAS constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Pour les communes de taille inférieure à 1500 habitants, la création d'un CCAS est facultative. Certaines communes peuvent également se regrouper pour former un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Le CIAS ne remplace pas le CCAS mais lui donne la possibilité de renforcer son travail en élargissant son champ d'action. La CAPV possède un CIAS.

Le CCAS a pour mission de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes en difficulté, de vous aider à compléter vos démarches administratives pour obtenir ces aides et de vous orienter vers les services et professionnels compétents



### Par conséquent le rôle du CCAS est double :

- Il accompagne l'attribution des aides sociales légales.
- Il est à l'initiative d'actions sociales locales : Selon les communes, ce champ d'action peut être très large. Attribution de prêts sans intérêt, secours d'urgence ou aides alimentaires pour les personnes en grande difficulté, gestion d'établissements municipaux (maisons de retraite, centres aérés...). Il peut également financer des animations, des sorties. Il n'existe pas réellement de limite à ces initiatives en dehors des moyens dont il dispose et de la politique sociale de la municipalité.
- **Les secours d'urgence** sont des aides financières ponctuelles, non remboursables et destinées à répondre aux situations d'urgence. Leur attribution et leurs montants sont estimés au cas par cas. Pour bénéficier d'un secours du CCAS, il faut pouvoir justifier de la difficulté à faire face aux dépenses de première nécessité. Le CCAS s'engage à respecter le champ d'action qui lui est attribué. Il peut s'agir de l'attribution de bons d'achats ou de prise en charge de certaines factures, alimentation, électricité, chauffage...).
- **L'aide alimentaire** permet aux personnes en grandes difficultés financières d'obtenir de la nourriture gratuitement auprès des banques alimentaires ou des épiceries solidaires. L'aide alimentaire peut également être une aide à la cantine pour les enfants.

Le CCAS a des ressources propres, qui peuvent provenir de dons, de legs ainsi que de gains dégagés lors de manifestations à son profit.

Actions menées par le CCAS de Massieu :

- Paiement des 2 premières heures de garde à la Halte Garderie Itinérante.
- Organisation du repas des aînés de 70 ans et plus avec animation fin octobre. **Cette année l'invitation est repoussée à une date ultérieure en raison du COVID.**
- Colis de Noël aux aînés de 75 ans et plus qui reçoivent un colis personnalisé constitué de produits locaux. Une carte de vœux réalisée par les élèves de l'école élémentaire est jointe dans chaque colis.
- Fête des Saveurs d'Automne et des Savoir-faire depuis 2014 le deuxième dimanche d'Octobre. Cette année nous la maintenons avec les mesures sanitaires requises et quelques adaptations notamment au niveau du repas au profit du CCAS.

De nouvelles actions peuvent être réalisées en cours de l'année.

---

Pour joindre le CCAS : [ccas.massieu@gmail.com](mailto:ccas.massieu@gmail.com)

## Portage de repas aux personnes âgées

La Résidence Plein Soleil à Montferrat relance son service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées sur le territoire de la Valdaine.

Les repas seront cuisinés le matin même dans leur cuisine centrale et principalement avec des produits locaux et de saison. Ils seront constitués de 5 composants (entrée, plat principal avec viande ou poisson, légumes ou féculents, fromage, dessert et pain).

Les repas seront servis en liaison chaude c'est à dire consommables immédiatement après livraison, dans des contenants réutilisables (aucun jetable). Ils seront livrés par la Résidence Plein Soleil entre 10h45 et 12h45 .

Le coût unitaire 2020 du repas livré est 8,08€, prix révisable chaque année. Étant un service du Pays Voironnais, la facture sera émise par le trésor public

---

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Résidence Plein Soleil :  
au **04 76 32 33 35** ou par mail : [residence.pleinsoleil@paysvoironnais.com](mailto:residence.pleinsoleil@paysvoironnais.com)

## Info petite enfance : les modes de garde désormais accessibles sur le net

Le site internet [www.enfanceenvaldaine.fr](http://www.enfanceenvaldaine.fr) est en ligne. Il regroupe toutes les informations nécessaires sur la garde des enfants de 0 à 12 ans. Que ce soit par une assistante maternelle, par la Halte Garderie, le centre de loisirs ou encore les garderies périscolaires sur chacune des communes.



## La vie de nos associations

### Inauguration stade Merlin

**INAUGURATION DU STADE  
« THIERRY MERLIN »**  
**LE SAMEDI 3 OCTOBRE 2020 A 12H00**  
**PARC DE LA MURGUIERE A MASSIEU**



**STADE  
THIERRY MERLIN**  
(Ancien du Massieu 30 et des Guenilles)

RDV SUR LE PARKING EN DESSOUS DE LA MAIRIE DE MASSIEU A 12H00  
POUR UNE PETITE CEREMONIE AFIN D'OFFICIALIZER LE NOUVEAU NOM DU  
STADE DE RUGBY DE MASSIEU ET RENDRE UN HOMMAGE A THIERRY, QUI  
FUT UN DES ARTISANS DU DEVELOPPEMENT DE CE SPORT DANS CETTE PETITE  
COMMUNE DU VAL D'AINAN !

CET HOMMAGE SERA SUIVI D'UN PDT DE L'AMITIE OFFERT PAR « LES  
GUENILLES », SA DERNIERE EQUIPE DE RUGBY, AVEC QUI IL AIMAIT TANT  
TRANSMETTRE SA PASSION DU RUGBY AUX PLUS JEUNES GENERATIONS.

VENEZ NOMBREUX, MAIS VENEZ MASQUES, MERCI !



### Repas d'automne



**L'amicale des donneurs de sang de la Vallée de l'Ainan** organise son repas d'automne **dimanche 18 octobre 2020** à midi au 1884 à Velanne.

Au menu : terrine maison, poulet aux morilles ou poisson du moment et pour terminer, crème brûlée.

Inscriptions auprès de Mme RIOCHE Carole  
au **06 08 85 70 41 jusqu'au 07 octobre DERNIER DELAI.**

Prix : 20 € amicaliste, 25 € non amicaliste, 10 € repas enfant.

# Club de l'amitié

Notre club propose à toutes personnes qui désirent passer un agréable moment de convivialité de nous rejoindre, le mercredi après-midi (de 14 à 17h) à l'Orangerie, pour jouer aux cartes, scrabble, et divers jeux de société. Nous partageons aussi à cette occasion une petite collation. Nous serons très heureux de vous accueillir.



Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au tel : **06 70 12 10 47** ou **04 76 07 51 91**.  
Nous avons repris nos activités en septembre.

## Zoom sur...

### Fête des saveurs d'automne

#### *"Port du masque obligatoire"*

Nous vous donnons rendez-vous pour la 7<sup>e</sup> Fête des saveurs qui aura lieu le **dimanche 11 Octobre de 9 h à 17 h** dans le parc de la Murgière, **SOUS RÉSERVE DE LA PUBLICATION D'UN NOUVEL ARRÊTÉ DU PRÉFET IMPOSANT DE NOUVELLES RESTRICTIONS.**

#### **Une fête conviviale aux couleurs d'automne et aux saveurs et senteurs multiples.**

En plein air ou dans la nouvelle salle polyvalente, une quarantaine de producteurs et artisans seront au rendez-vous pour vous permettre de vous régaler, vous faire plaisir et remplir vos paniers de produits frais et locaux.

Du côté des producteurs : confitures et coulis, miel et ses produits dérivés, volailles et viande bovine, sucres et sels floraux, bière et pâte à tartiner artisanale, fromage de vache et chèvre, escargots et plantes aromatiques, légumes de saison, pâtisserie et chocolat artisanal régaleront vos papilles.

Du côté des créateurs : vannerie, poterie culinaire et sculpture sur terre, bougies et savons artisanaux, objets en cuir et bois chantourné, stylos en bois et bijoux, sacs en tissu et objets déco en bois flotté, livres et romans de nos territoires, nichoirs et mangeoires, hydrolats et curcum, peinture sur soie et décoration sur verre seront proposés par les artisans. L'AHPPV, association du patrimoine du Pays Voironnais, proposera dans la salle du conseil l'exposition NUMEMORIS. Les panneaux retraceront l'histoire de nos villages à travers l'industrie, l'agriculture, le patrimoine bâti, les métiers.

Gilles Leblais, ornithologue, écrivain, conférencier et photographe naturaliste, vous proposera une exposition photos « Frissons de Plumes » à l'Orangerie. Il exposera une vingtaine de photos grand format d'oiseaux de nos jardins et territoire proche. Il partagera avec vous sa passion des oiseaux, des jardins et de la nature.

Les chevaux d'Az proposeront des promenades en calèche.

Une vente de crêpes sera proposée par le sou des écoles de Massieu et le club de rugby Massieu XV vendra des bières à l'effigie du club.

Le CCAS proposera sa traditionnelle soupe de potimarrons, Goulash à emporter, jus de pommes tiré du pressoir artisanal et brochettes de bonbons.

Une tombola sera organisée au profit du CCAS. Chaque enveloppe achetée est gagnante.





# Nouveau : le marché des producteurs du vendredi

## “Port du masque obligatoire”

Le 11 septembre dernier, s’est tenu le premier Marché de Producteurs sur le parking de la salle polyvalente.

De 16 h à 20 h, sous un beau soleil, il a rassemblé 7 exposants, certains Massieutins et d’autres qui découvraient pour la première fois le cœur du village. Nous pouvions y trouver des fromages ( vache et chèvre), du miel ,de la viande bovine ,des confitures , des fruits et des légumes et notre rôtisseur. Au-delà de pouvoir y acheter de bons produits, il a été un moment d’échanges et de partage, apprécié de tous.

L’équipe motivée du Massieu XV est venue renforcer la convivialité du marché en proposant des crêpes et des boissons.

D’autres producteurs devraient bientôt nous rejoindre et les marchés à venir seront ponctués d’animations diverses et variées.

N’hésitez pas à venir y faire un tour, à la sortie de l’école, après une promenade ou avant la préparation du repas... vous y trouverez des producteurs sympathiques, des produits de qualité et sûrement quelqu’un avec qui papoter.

Retrouvez la liste des producteurs sur le site internet de la mairie de Massieu : <http://www.massieu38.fr/>



# L’ambroisie, une plante dangereuse pour la santé : chacun peut agir

Connaissance de l’ambroisie.

## L’AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR

L’ambroisie à feuilles d’armoise est une plante exotique envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d’eau, etc.

Agir contre l’expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l’implication de tous.

## Une nuisance pour la santé

Les pollens d’ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d’été :

• Rhinites • Conjonctivites • Trachéite / toux • Urticaire • Eczéma • et de l’asthme



## Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
  - Semences non conformes
  - Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage

### La plante doit être éliminée :

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

## SIGNALEZ-LA

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr). L'application mobile

**Signalement-ambrosie**

Email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

Téléphone : 0 972 376 888.

Le référent communal est **Monsieur Sylvain Prieur** il est disponible pour tous renseignements complémentaires.



## Agenda

- **Samedi 3 octobre à 12h** : Inauguration du stade Thierry Merlin au Parc de la Murgière
- **Samedi 3 octobre à 19h** : place André Chaize à Saint-Geoire-en-Valdaine : les Navigations du Rafiot-Livre reprennent. Raphaël, commandant de bord, assisté d'Anne-Lise, vous invite à voguer « vent arrière » en poésie, à l'heure de l'apéritif, chacun apportant à boire ou grignoter. Destination : Paysages avec lecture ouverte au débarcadère suivie d'un apéritif. (Embarquement avec masque et gel). Réservations au : 06 72 09 42 42
- **Dimanche 11 octobre de 9h à 17h** : Fête des saveurs d'automne et des savoir-faire au Parc de la Murgière
- **Samedi 17 et dimanche 18 octobre** : Fête du RAM
- Dans le cadre du mois de la transition alimentaire, Clip et Clap et les Ateliers de la Rétine proposent en octobre à l'espace Versoud à St Geoire en Valdaine :
  - le samedi 10 octobre à 20h** : Les légumineuses au secours du climat
  - le samedi 24 octobre à 20h** : Fast food nation
- **Mercredi 11 novembre à 11h** : Commémoration de l'armistice avec la participation des enfants de l'école - Rassemblement devant la mairie dès 10H45.
- **Samedi 14 novembre à 17h** : AG du ski club à la salle polyvalente de Massieu
- **Samedi 21 novembre à 14 h 30** : Spectacle AutoK'art à la salle polyvalente de Massieu
- **Samedi 21 novembre à 18 h** : AG de Massieu CycloTourisme à la salle polyvalente de Massieu
- **Dimanche 29 novembre** : Matinée "aligot saucisse" organisée par les Guenilles
- **Samedi 5 décembre** : Inscription au ski club dans le bureau au dessus de la mairie. Pour la location du matériel : à l'orangerie. Ce même jour le ski club organise une matinée boudin à partir de 9h.
- **Tous les vendredis** : C'est marché de 16h à 20h sur le parking de la salle polyvalente

# Rappel

## Coupure électricité programmée le 28/10

Rappel Coupure de Courant : **Mercredi 28 Octobre 2020 entre 8 h 30 et 14 h.**

Une coupure de courant est programmée par ENEDIS afin de renforcer le réseau électrique, la plupart des hameaux sont concernés par cette coupure. Pour les abonnés ENEDIS, un mail vous a été envoyé afin de vous prévenir de cette coupure.



## Enquête mobilité

L'EMC<sup>2</sup> est une **enquête d'utilité publique réalisée tous les 10 ans** et selon un standard national (l'enquête est anonyme et répond au RGPD).

Cette enquête est  **pilotée par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)** et ses partenaires institutionnels (Etat, Région AURA, Département de l'Isère, Pays Voironnais, Le Grésivaudan, Métropole de Grenoble, SCoT) et réalisée par le prestataire ALYCE. Elle vise à recueillir des données sur les pratiques de mobilité des habitants du territoire afin d'**améliorer les transports et les services de mobilité du quotidien**. L'enquête concerne **7500 ménages tirés au sort** sur les 3/4 du département de l'Isère entre novembre 2019 et décembre 2020 (face à face ou par téléphone). Suite à l'arrêt de l'enquête en mars 2020 due à la COVID19, celle-ci reprendra de **septembre à décembre 2020**. Les premiers résultats seront disponibles à l'été 2021.

Les enquêteurs d'ALYCE sont tous assermentés (muni d'un badge et d'une carte professionnelle). Merci de les accueillir dans les meilleures conditions.



## Rappels urbanisme

Quel que soit le projet d'urbanisme renseignez-vous en mairie pour connaître les prescriptions du PLU, du code de l'urbanisme même dans le cas de réfection à l'identique. Une consultation gratuite de l'architecte-conseil est conseillée – permanence en mairie de Paladru.

### Déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

**Exemples :** Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire • Portes / fenêtres / toiture •

Transformation d'un garage en pièce supplémentaire • Ravalement de façade • Construction nouvelle (abri de jardin, garage...) • Piscine • Installation d'une caravane dans votre jardin • Clôture (mur, haie...) • Changement de destination d'une construction

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Vous pouvez télécharger le formulaire en ligne sur **[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**



Votre dossier est instruit par la commission urbanisme de la commune (temps 1 mois). Si des pièces sont manquantes le temps est repoussé d'autant.

Une fois la DP acceptée vous devez informer les tiers de votre projet en plaçant un panneau réglementaire sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. Ce panneau doit être maintenu pendant toute la durée des travaux. Vous pouvez commencer vos travaux 2 mois après l'installation de celui-ci s'il n'y a eu aucun recours contentieux.

N'oubliez pas une fois les travaux terminés, de faire une déclaration de fin de travaux (Daact). C'est dans un délai de 90 jours à compter de l'achèvement des travaux qu'elle doit être déposée en mairie. La déclaration précise si l'achèvement concerne la totalité ou seulement une partie des travaux.

A ce jour plus de 60 déclarations de fin de travaux ne nous ont pas été transmises. En cas de vente ou d'un héritage le notaire vous la demandera et la transaction ne pourra se faire sans celle-ci.

*La commission urbaine PLU*

## Nouvelles consignes de tri

Dès le **02 NOVEMBRE 2020** les consignes de tri évoluent : fini les deux bacs, il n'y aura plus que le bac jaune à présenter lors de la tournée des agents de collecte des déchets du Pays Voironnais.

**Le tri deviendra plus simple, emballages et papiers : tout dans le même bac.**

Vous avez la possibilité de garder votre bac bleu pour tout autre usage (récupérateur d'eau, composteur...), pensez à apposer l'autocollant fourni par le Pays Voironnais.

Vous avez dû recevoir un dépliant et un nouveau calendrier par courrier. Si cela n'est pas le cas vous pouvez consulter le site du Pays Voironnais. **[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)**  
Rubrique : Déchets/Collecte.

Encore plus écologique, le calendrier est consultable sur le site du Pays Voironnais (**[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)**).



## Communication du Pays Voironnais sur la gestion des déchets, il reste des dates sur octobre !

### **Pays Voironnais : apprendre à gérer ses déchets verts à domicile**

Rencontrez les techniciens du Pays Voironnais pour apprendre à gérer de manière différente et écologique vos déchets verts. Un bon moyen de réduire ses trajets à la déchetterie et faire des économies !

Rencontrez les ambassadeurs du tri et de la prévention sur les marchés du Pays Voironnais !

Des questions sur les changements à venir le 2 novembre, les nouvelles consignes de tri, la collecte ou comment réduire ses déchets ?

**Rendez-vous : > Vendredi 2 octobre** à St Jean de Moirans. > **Jeudi 8 octobre** à Saint Etienne de Crossey  
> **Samedi 10 octobre** à Tullins > **Mercredi 21 octobre** à Voiron

### **Lundi 12 octobre : initiation au couches lavables !**

Les couches lavables sont efficaces, économiques et sans produits toxiques pour les fesses de nos enfants. Et pourtant, ils subsistent de nombreuses rumeurs : retour en arrière, comparaison avec les langes de nos grands-mères ... Un atelier ? C'est l'occasion de se faire sa propre idée ! Dans le cadre de sa démarche de réduction des déchets, le Pays Voironnais propose chaque mois des ateliers gratuits au Centre Social Charles Béraudier à Voiron de 17h à 19h.

Au programme : intérêts environnementaux, économiques et sanitaires des couches lavables, présentation de

# informations pratiques

différents modèles existants, conseils pratiques, échanges entre participants... Des kits d'essai pourront également être prêtés aux participants pour tester divers modèles avant de se lancer.

## 3 dates au choix pour s'inscrire gratuitement :

**12 octobre 2020 | 9 novembre 2020 | 14 décembre 2020**

Inscription obligatoire par mail à :

**inscriptioncoucheslavables@gmail.com**

## Mercredi 21 octobre : initiation au lombricompostage

Composter les déchets en appartement, c'est possible... grâce au lombricompostage ! Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine, telles que les épluchures, en lombricompost et de produire un engrais liquide. Le Pays Voironnais vous propose une séance d'initiation à cette technique. Vous pourrez ensuite, si vous le souhaitez, vous procurer un lombricomposteur au tarif préférentiel de 25 €.

**Rendez-vous au Site Écologique de La Buisse de 17h30 à 19h30, le mercredi 21 octobre.**

Attention, c'est le dernier atelier de l'année. **Inscription obligatoire** au : **04 76 55 02 66** (standard du site écologique de La Buisse).

## Du 14 au 31 octobre : un programme d'animations à croquer, anti-gaspi et zéro déchet !

Ateliers ou dîner presque zéro déchet avec un chef, projection et ciné-débat, visites, spectacle... La Communauté du Pays Voironnais et le Sictom de la région de Morestel vous proposent de rencontrer de nombreux acteurs du territoire mobilisés pour l'occasion, et passer un moment enrichissant et convivial autour d'une alimentation saine et durable.

## Repair café : jeter ? Pas question !

Du vélo à la chaîne HI-Fi, en passant par l'électroménager.. Réparer nos objets au lieu de les jeter : c'est ce que vous propose l'Association Repair Café pays voironnais ! Rendez-vous de 9h et 12h à la rencontre des bénévoles et passionnés pour réparer ensemble vos objets. Entrée libre.

**Samedi 3 octobre** > Centre social de Voreppe

**Samedi 10 octobre** > Salle des Cèdres à Charavines

**Samedi 17 octobre** > Centre social de Voiron

**Samedi 24 octobre** > Passiflore Tullins

**Renseignements :** <https://www.repaircafe-paysvoironnais.fr/>

## Abonnement au bulletin municipal numérique

Votre petit Massiotin est imprimé en N&B en mairie et distribué par les élus, à fréquence trimestrielle. En 2021, nous lancerons sa version numérique : abonnez-vous dès aujourd'hui sur la page d'accueil du site internet de la mairie : **www.massieu38.fr**

## Secrétariat de mairie

### Horaires

Lundi : 13H30 – 15H30 (Toute démarche et urbanisme)

Mardi : sur RDV  
projets d'urbanisme  
Mercredi : fermeture  
du secrétariat

Jeudi : 16H00 – 19H00

### Téléphone

04 76 07 52 79

### Courriel

mairie.massieu@  
paysvoironnais.com

## École

04 76 07 18 29

## Garderie périscolaire

06 25 52 74 17

## Halte-garderie

itinérante de la Valdaine  
06 85 74 01 69

## Relais Assistantes Maternelles

06 98 02 51 81

## NUMÉROS UTILES

### SAMU 15

Sapeurs-pompiers 18

Gendarmerie 17

Préfecture de l'Isère à  
Grenoble

04 76 60 34 00

Sous-Préfecture de La  
Tour du Pin

04 74 83 29 99

Communauté  
d'Agglomération du  
Pays Voironnais

04 76 93 17 71

Centre des finances  
publiques de Voiron

04 76 67 04 40

Centre des impôts  
Voiron Trésorerie

04 76 05 88 35